



**HAL**  
open science

## Comment le CECRL est-il en passe de s'imposer à l'Université ?

Sarré Cédric

► **To cite this version:**

Sarré Cédric. Comment le CECRL est-il en passe de s'imposer à l'Université?. Les Cahiers Pédagogiques, 2010, Enseigner les langues vivantes avec le Cadre européen (Hors série numérique n°18), 7 p. hal-03828653

**HAL Id: hal-03828653**

**<https://hal.science/hal-03828653>**

Submitted on 5 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le CLES

### ou comment le CECRL est-il en passe de s'imposer à l'Université ?

Cédric SARRÉ – Université d'Orléans

L'enseignement des langues à l'université dans le secteur LANSAD (Langues pour Spécialistes d'Autres Disciplines), autrefois appelé public de non-spécialistes, a toujours été très différent d'un établissement à l'autre. Cependant, force est de constater que les choses ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment en termes de pratiques pédagogiques et d'objectifs dans les formations proposées. Ainsi, les cours de grammaire en amphi – pour lesquels les étudiants étaient bien souvent évalués à grand renfort de QCM – et la traduction de textes, autrefois considérés comme pratiques de base, sont maintenant bel et bien derrière nous.

Elles font désormais place à des objectifs définis en termes de compétences langagières et à des pratiques pédagogiques directement issues de la perspective actionnelle prônée par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Dans nombre d'établissements, comme cela a été le cas à l'université d'Orléans, cette (r)évolution en marche a été en partie une conséquence de l'introduction du CLES<sup>1</sup> (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur).

#### Au commencement...

C'est en 2000, dans un contexte marqué par l'attitude volontariste du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en matière d'apprentissage des langues à l'université<sup>2</sup>, que l'impulsion fut donnée par la publication d'un arrêté<sup>3</sup>, véritable acte de naissance du CLES. La volonté était de donner aux enseignants du supérieur un outil pour mesurer et attester de façon plus objective (dans le sens où il s'agit d'une certification 'semi-externe' : l'appareil de certification est externe, les sujets étant nationaux, les correcteurs-examineurs accrédités sont internes à l'établissement ou locaux) les compétences en langues des étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues, alors même que l'offre en termes d'outils ne correspondait pas à la demande : tous les enseignants de terrain s'accordent en effet à dire que, par exemple, le fait d'avoir obtenu un score honorable au TOEIC (*Test Of English for International Communication*) ne garantit pas que l'étudiant sera capable de communiquer en situation de communication réelle<sup>4</sup>. Après deux phases expérimentales successives (en 2000/2002 et 2003/2005) qui ont permis de réunir plus de 8000 candidats en 2005, la certification CLES s'est vue pérennisée par la publication d'un nouvel arrêté en 2007<sup>5</sup>. Elle est le fruit du travail d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de terrain qui continuent de croire en la nécessité de disposer d'une alternative aux certifications venues du secteur privé dans la palette des certifications en langues proposées à leurs étudiants.

---

<sup>1</sup> [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr)

<sup>2</sup> Obligation d'inscrire l'apprentissage d'une langue dans les maquettes de licence, obligation de maîtriser une langue pour obtenir le grade de Master.

<sup>3</sup> Arrêté du 22 mai 2000 publié au B.O.E.N.

<sup>4</sup> Dans sa version traditionnelle récemment rebaptisée *L&R (Listening and Reading)*, le TOEIC (certification proposée par la société américaine *ETS, Educational Testing Service*) ne permet d'évaluer que les compétences de réception.

<sup>5</sup> Arrêté du 25 avril 2007 publié au B.O.E.N.

## Principes

Le principe de base des sujets CLES est qu'ils sont organisés sous forme de scénarios d'évaluation<sup>6</sup>, reprenant ainsi l'une des clés de voûte de la perspective actionnelle qui « considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) **dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier**<sup>7</sup> ». Les activités langagières « s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification.<sup>8</sup> » Tout sujet CLES s'ouvre donc sur une mise en situation la plus vraisemblable possible qui explicite le rôle que le candidat sera amené à jouer. De façon à pouvoir accomplir sa mission, dont l'aboutissement prend la forme de tâches de production écrite et orale, le candidat doit effectuer des tâches de compréhension de l'écrit et de l'oral qui lui permettront de repérer et d'extraire les éléments essentiels des documents proposés, éléments qui viendront par la suite alimenter les tâches de production (réinvestissement des informations repérées : les tâches de compréhension sont au service des tâches de production)<sup>9</sup>.

A la différence des certifications en langues où seules les compétences de réception sont évaluées de façon directe par des tâches de type QCM, la certification CLES permet aux candidats d'attester de leurs compétences opérationnelles en langues à trois niveaux différents : CLES 1 (correspond au niveau B1), CLES 2 (correspond au niveau B2) et CLES 3 (correspond au niveau C1). La jeunesse du CLES, argument souvent utilisé par ses détracteurs, est en fait un atout majeur puisqu'elle lui a permis d'être bâtie entièrement sur le CECRL publié avant sa création<sup>10</sup> : non seulement les niveaux de compétence du CLES sont adossés aux niveaux de communs de référence du CECRL (contrairement aux certifications préexistantes qui ont tenté, tant bien que mal, de déterminer après-coup des correspondances souvent approximatives avec l'échelle européenne), mais les grilles d'évaluation des tâches de production reprennent aussi les descripteurs de compétence du CECRL pour chacun des trois niveaux.

Les thématiques retenues, quant à elles, sont également issues des descripteurs du CECRL : ainsi, le scénario CLES 1 (« scénario mobilité ») est orienté autour de la thématique « vivre et étudier à l'étranger », le scénario CLES 2 (« scénario études ») propose aux candidats de traiter une thématique issue de l'actualité générale (sujet de société) ramenée au contexte des études universitaires, et le scénario CLES 3 (« scénario recherche ») propose des thématiques issues du champ de spécialité (au sens large) des candidats.

En termes de compétences, CLES 1 permet d'évaluer les compétences de réception (compréhension de l'oral et de l'écrit), ainsi que la production orale et écrite. CLES 2 évalue également les compétences de réception et la production écrite, mais l'interaction orale (ou production orale en interaction) se substitue à la production orale en continu. CLES 3 permet d'évaluer l'ensemble des 5 compétences (compréhension de l'oral et de l'écrit, production orale en continu, production orale en interaction et production écrite). Le CLES est donc une certification complète puisqu'elle permet d'évaluer de façon directe l'ensemble des compétences langagières.

---

<sup>6</sup> Voir les travaux de Jemma Buck, par exemple, sur l'utilisation du scénario dans l'apprentissage et l'évaluation.

<sup>7</sup> CECRL, page 15 (mes caractères gras).

<sup>8</sup> CECRL, page 15.

<sup>9</sup> Des exemples de sujets peuvent être consultés sur [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr).

<sup>10</sup> Les premiers résultats des travaux du Conseil de l'Europe furent publiés en 1998.

Enfin, la certification CLES présente l'avantage d'être multilingue : les compétences des étudiants peuvent être évaluées dans 9 langues différentes (allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, arabe, grec, russe, polonais auxquelles viendront s'ajouter prochainement chinois, néerlandais et suédois) avec un format de sujets identique quelle que soit la langue. Le CLES s'inscrit ainsi parfaitement dans « l'approche plurilingue » encouragée par le CECRL.

### **Validité, fiabilité et objectivité**

Le CECRL considère comme fondamentaux les concepts de « validité » et « fiabilité » dès lors qu'on s'intéresse à l'évaluation. S'agissant du CLES, ce qui est mesuré – la compétence à communiquer langagièrement en milieu universitaire – à travers un scénario d'évaluation ancré dans des situations relatives à la vie universitaire est bien ce pourquoi le dispositif a été conçu. Le principe de validité est donc respecté puisque « ce qui est effectivement testé (le construct) est ce qui, dans le contexte donné, doit être évalué » (CECRL : 135). Dans le même ordre d'idées, si l'on estime que ce que l'on souhaite effectivement évaluer est la compétence à communiquer langagièrement en milieu universitaire, un outil comme le *TOEIC L&R*, par exemple, ne peut pas être considéré comme valide puisqu'il ne teste que les compétences de réception à partir de documents-soutiens fabriqués (comprenez ici, non authentiques) qui se disent relever de la sphère professionnelle.

Le principe de fiabilité, quant à lui, est avéré dès lors qu'un même candidat qui passerait les mêmes épreuves à plusieurs reprises obtiendrait les mêmes résultats. Le CECRL insiste cependant davantage sur « l'exactitude des décisions prises en fonction d'une norme » (CECRL : 135) : autrement dit, dès qu'il y a prise de décision de la part du correcteur-examineur en termes de réussite/échec, de validation/non validation ou de niveau attesté, comment peut-on être certain de l'exactitude de cette décision ? Cette question est étroitement liée au degré d'objectivité de l'évaluation et nous conduit à nous intéresser au type de tâches proposées : les tâches visant à évaluer les compétences de réception ont souvent recours à des items objectifs (correction binaire : c'est juste ou faux) comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'apparier, de cocher, de sélectionner dans une liste etc. A ce titre, une certification telle que le *TOEIC L&R* est donc objective puisqu'il est uniquement demandé au candidat de cocher des cases et que le test est ensuite « corrigé » par une machine. Les choses se compliquent lorsqu'il s'agit d'évaluer les compétences de production : on ne peut plus parler, dans ce cas, d'objectivité mais plutôt de limiter au maximum la subjectivité. C'est dans ce but que le guide pour l'évaluation<sup>11</sup>, compagnon du CECRL, préconise d'avoir recours à des barèmes où les descripteurs sont clairement exprimés, des listes de réponses acceptables et des exemples de « performances-types » (Milanovic : 29) dans le cas de « tâches qui demandent de la production plutôt que de la sélection » qui seront donc « évaluée[s] plus subjectivement ». Le CLES a intégré ces principes dans son cahier des charges : les concepteurs de sujets doivent préciser dans le corrigé « les items issus du dossier documentaire qui devront figurer dans la production. »<sup>12</sup> De plus, les grilles d'évaluation des tâches de production comportent les descripteurs de performance clairement exprimés et sont accompagnées de grilles annexes qui proposent des exemples de ce qui est acceptable ou non.

Il apparaît donc clairement qu'il n'existe pas de certification parfaite à tous points de vue, à la fois valide, fiable et objective.

---

<sup>11</sup> « Evaluation de compétences en langues et conception de tests », M. Milanovic, 2002.

<sup>12</sup> Cahier des charges, CLES 1, 2 et 3, juillet 2008, pages 4 et 10.

## Impact sur les pratiques

S'il est vrai que la certification en langues n'est pas une fin en soi et qu'il n'est pas question de « préparer » les étudiants à la certification qui est censée fournir un instantané de leurs compétences réelles en langues (« compétence à communiquer langagièrement<sup>13</sup> ») à un instant T, il n'en demeure pas moins que l'impact de l'appareil de certification sur l'apprentissage mis en place en amont est indéniable. Cet impact sur les pratiques pédagogiques est bien connu des docimologues qui le nomment effet rétroactif (ou *washback effect* en anglais). Notons cependant qu'il peut être positif ou négatif : induit-il une refonte réelle des pratiques pédagogiques ou un simple « bachotage » ?

Suite à l'introduction du CLES, les formations en langues – dans le cadre de cours « traditionnels » en face à face ou de dispositifs d'autoformation guidée en CRL (Centres de Ressources en Langues) – intègrent désormais un travail systématique sur les compétences langagières. Ainsi, l'interaction orale, que le CECRL a contribué à faire reconnaître comme compétence à part entière (la 5<sup>ème</sup> compétence), a pris toute la place qui lui revient dans les enseignements de langues. De plus en plus souvent, les tâches proposées s'inscrivent dans un contexte donné en ayant recours à la scénarisation des situations d'apprentissage. D'autre part, le degré de spécialisation des thématiques proposées augmente avec le niveau de compétence de l'apprenant (langue plus générale en début de cursus, langue de spécialité en fin de cursus). Le traitement d'une thématique sous forme de scénario d'apprentissage se prête très bien à la mise en place de dispositifs d'enseignement-apprentissage en ligne faisant appel aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) : c'est le cas, par exemple, de la plate-forme expérimentale CLADUO (Centre de Langues A Distance de l'Université d'Orléans)<sup>14</sup> qui propose une formation en anglais des Sciences du Vivant à des étudiants de Master.

Enfin, les objectifs à atteindre dans le cadre des formations en langues sont désormais exprimés en termes de niveaux européens. Par exemple, certaines universités demandent un niveau B2 en langue à l'entrée en Master, d'autres à la sortie de Master : les formations en langues mises en place doivent donc permettre aux étudiants d'atteindre ces objectifs. Notons à ce propos qu'il existe un écart important entre les objectifs « officiels » (le Ministère de l'Education Nationale estime, par exemple, qu'un bachelier a atteint le niveau B2 dans sa LV1 à la sortie du lycée) et les objectifs « sur le terrain » (par exemple, une étude que nous avons menée à Orléans sur deux promotions d'étudiants inscrits en première année de Master de Sciences du Vivant<sup>15</sup> montre que 79% des étudiants n'ont pas atteint le niveau B1 en compréhension de l'oral et que seuls 62% ont atteint le niveau B1 ou supérieur en compréhension de l'écrit à leur entrée en Master). Ainsi, l'exigence officielle toute récente d'attester d'un niveau C1 pour pouvoir accéder au corps des Professeurs des Ecoles<sup>16</sup> après la réussite au concours à compter de la session 2010 nous laisse rêveur et perplexe à la fois.

---

<sup>13</sup> CECRL, page 17.

<sup>14</sup> [www.departementdeslangues.com/claduo](http://www.departementdeslangues.com/claduo)

<sup>15</sup> 102 étudiants au total évalués avec DIALANG ( [www.dialang.org](http://www.dialang.org) ).

<sup>16</sup> Texte de cadrage du Ministère intitulé « Les nouveaux concours de recrutement de professeurs. »

## Conclusion

Avec un peu plus de 14 000 candidats en 2007/2008 et pas moins de 35 centres certificateurs<sup>17</sup>, la démarche CLES suscite un intérêt croissant à la fois de la part des étudiants, qui y voient une manière de certifier leurs compétences en langues dans un contexte plus concret, et de la part des enseignants de langues qui, pour la première fois, sentent qu'ils sont partie prenante dans les orientations d'un dispositif en perpétuelle évolution : le cahier des charges et les grilles d'évaluation sont en effet revues et améliorées chaque année en tenant compte des remarques et suggestions des enseignants de terrain qui pratiquent cette certification au quotidien. Le CLES contribue également à remettre en question les pratiques pédagogiques de bon nombre d'enseignants de langues, ce qui est l'un des objectifs affichés du CECRL : « Encourager les praticiens dans le domaine des langues vivantes, quels qu'ils soient, y compris les apprenants, à se poser un certain nombre de questions<sup>18</sup> ». Il contribue à introduire le CECRL dans l'enseignement supérieur et à harmoniser les objectifs des formations en langues au profit des étudiants du secteur LANSAD. Il serait cependant vain de croire que tous les enseignants de langues du Supérieur connaissent le CECRL, ou ne serait-ce que son existence, notamment ceux qui sont affectés dans des établissements et composantes réfractaires au changement (bien souvent, les facultés de Lettres et Sciences Humaines). Une évidence s'impose alors : les établissements qui souhaiteront proposer la certification CLES à leurs étudiants ne pourront faire l'économie d'une réflexion sur les pratiques pédagogiques en vigueur dans leurs formations en langues qui, à l'issue, s'appuieront nécessairement sur le CECRL. Le CLES nous fournit ainsi un formidable exemple d'effet rétroactif positif.

---

<sup>17</sup> Voir les bilans statistiques préparés par Marie-Noëlle OLIVE sur [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr)

<sup>18</sup> CECRL page 4.